

Saint-Cloud

L'officiel

N°230
SEPTEMBRE
2023

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

SOMMAIRE

- | | | | |
|--|--------------|--------------------|---------|
| ■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 28 septembre 2023 | pages 1 à 17 | ■ État civil | page 20 |
| ■ Actes d'urbanisme | page 18 à 19 | ■ Qualité de l'eau | page 21 |

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 À 21 H COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

*(En vertu de l'article. L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)
Publication et affichage en date du 19 octobre 2023.*

31 présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Jean-Claude TREMINTIN, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEK, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Edith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, François-Henri REYNAUD, Laurent MONJOLE, Arnaud BOSSER, Pauline GEISMAR, Christophe WARTEL, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVIGG et Irène DOUTSAS.

Les pouvoirs suivants ont été donnés d'Olivier BERTHET à Jean-Christophe ACHARD, d'Anne COVO à Edith SAGROUN, de Françoise ASKINAZI à Pauline GEISMAR, et de Claire LOUVET à Éric BERDOATI.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 193 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Affaires juridiques et domaniales (133) :

- Mise à disposition et location de salles : Au Carré (salle du Grand Livre), Brunet, Colonnes, Source (14);
- Conventions d'occupation domaniale et avenants pour plusieurs logements sis à Saint-Cloud (32):
2, avenue des Villes jumelées, 60, rue Gounod, 3 -3/5-9 bis, rue René-Weill, 2/4, rue Michel-Salles, 17, rue Anatole-Hébert, 8, place Silly, 114, avenue du Maréchal-Foch, 12 bis, et 14/16, rue de Garches, 4, rue des Écoles, 60, avenue Bernard-Palissy, 4, avenue Eugénie,

5, rue d'Orléans, 33, rue du Dix-Huit-Juin 1940 et 31, rue Royale.

- Convention portant autorisation d'occupation précaire du boulo-drome de Saint-Cloud par l'association Saint-Cloud Sourire dans le cadre de la soirée Poz convivialité du 26 septembre 2023 sis 2, rue de l'Yser;
- Convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public – toiture-terrasse – 19, rue du Mont-Valérien;
- Décision de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire SELARL A.J.I.R.E C/ L'atelier Des Compagnons.
- Cimetière communal (80) :
 - renouvellements de concessions de terrains (66),
 - achats de concessions (14).
- Décisions d'ester en justice (2) :
 - contentieux M. X c/Commune de Saint-Cloud (2).
- Convention de mise à disposition de locaux destinés à abriter les installations du réseau THD de la société XP fibre 92.
- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au profit des agents de la Police municipale.

Marchés publics (39) :

- Étude d'opportunité et de faisabilité pour le développement d'une offre de logistique urbaine fluviale;
- Mission préalable à la réalisation d'audits énergétiques;
- Conception et aménagement de la salle de restauration du food-court du marché des Avelines;
- Sondages structures réalisés dans le cadre du projet de marché des Avelines;
- Fourniture et pose de stores à la maternelle des Coteaux;
- Modification n° 1 au lot n° 16 du marché de travaux de restructuration et d'extension du centre culturel Les 3 Pierrots à Saint-Cloud;
- Modification n° 1 au marché relatif à la reprise exclusive de concessions funéraires avec ou sans crémation et réhabilitation de caveaux;
- Modification n° 1 du lot n° 1 (corps d'états secondaires) du marché relatif à la réhabilitation de six logements (3, rue Feudon);

- Modification n° 1 du lot n° 2 (plomberie - sanitaires - C.V.C. (Chauffage - Ventilation - Climatisation) du marché relatif à la réhabilitation de six logements (3, rue Feudon - 92210 SAINT-CLOUD);
- Modification n° 1 du lot n° 3 (électricité) du marché relatif à la réhabilitation de six logements (3, rue Feudon);
- Modifications n° 1 au lot n° 8 du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (halle de marché - parking souterrain - espace public - commerce);
 - + Modification n° 1 au lot n° 13
 - + Modification n° 2 au lot n° 11
 - + Modification n° 6 au lot n° 3
- Modification n° 1 au marché de travaux de renouvellement de l'éclairage public rue du Commandant-de-Lareinty;
- Traitement du mur mitoyen Est de la halle du marché des Avelines;
- Mission de contrôle technique pour des travaux de réfection complète de la toiture de l'église Saint-Clodoald;
- Fourniture et pose de stores à l'école maternelle du Val d'or;
- Rénovation des sanitaires côté cour à l'école maternelle du Val d'or 1^{er} étage - 4, rue Michel-Salles;
- Création d'une crèche (crèche La Passerelle du Parc);
- Rénovation du logement communal 17, rue Anatole-Hébert (3^e étage);
- Mesures structurelles conservatoires pour les logements rue Feudon;
- Ravalement de la façade de la piscine des Tourneroches;
- Expertise G4 commandée dans le cadre de l'opération de consolidation du mur de soutènement de la crèche Clair de Lune;
- Expertise G2 PRO commandée dans le cadre de l'opération de consolidation du mur de soutènement de la crèche Clair de Lune.
- Avenants au contrat de location d'un véhicule Renault Clio immatriculé FY042RD et d'un véhicule Peugeot Partner immatriculé GC361GW pour en augmenter la durée;
- Convention de piégeage des espèces susceptibles de causer des dégâts;

- Deux contrats de maintenance des défibrillateurs sur la commune et au centre alpin de Tamié;
- Travaux de réaménagement de la salle informatique;
- Fourniture de denrées alimentaires brutes, laits infantiles et produits d'épicerie - Lot n° 2 : Fourniture de laits infantiles et Lot n° 3 : Fourniture de produits d'épicerie;
- Contrat de cession de droit de représentation du spectacle *Contes du jardin* par Bruno Walerski;
- Animation DJ MUSIC LIVE pour le Grand apéro du 16 septembre 2023 à la villa des Tourneroches;
- Animation atelier jeunesse sur la biodiversité à la médiathèque;
- Spectacle musical STREETSIDE à l'occasion de la guinguette du Centre.

Conventions de formation professionnelles (2) :

- Conventions de formation professionnelle AIPR.

Finances (7) :

- Demandes de subventions (3) :
 - la réfection de la toiture de l'église Saint-Clodoald;
 - les remplacements des lanternes sur les RD 180 - RD 907 et RD 985;
 - la mise en conformité de la consigne VELIGO en parking vélos IDF Mobilités.
- Créations de régies d'avances des séjours (3) :
 - à La Turballe du 23 au 27 octobre 2023;
 - à Meschers du 21 au 28 octobre 2023;
 - au Grand Bornand du 2 au 6 janvier 2024.
- Avenant n° 4 a la régie de recettes d'encaissement des droits de location et de cautions des salles municipales

Culture (10) :

- Conventions de prêts d'œuvres (7) avec la Ville de Nîmes, le Centre National des Arts Plastiques, la galerie de la nouvelle Athènes, le musée Gustave Moreau, la Bibliothèque Nationale de France et des particuliers.
- Conventions de dépôts d'œuvres (3) avec le musée des arts décoratifs de Paris, le Centre hospitalier des 4 Villes (CH4V) et la société historique et littéraire polonaise.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Plusieurs évènements viennent accompagner notre séance du Conseil municipal. Je voudrais en tout premier lieu présenter au nom du Conseil municipal mes plus sincères et affectueuses condoléances aux proches de notre ancienne collègue Marlène Labatut. Marlène Labatut s'est éteinte hier des suites d'une longue maladie. Elle a siégé au sein de notre Conseil municipal lors du mandat précédent et figurait sur la liste conduite par notre collègue Pierre Bosche pour les élections de mars 2020. Elle était également engagée au sein du tissu associatif de notre ville. Marlène Labatut était une Clodoaldienne engagée au service de sa ville. Que ses proches ainsi que vos colistiers, Cher Collègue, soient assurés de notre soutien et de nos fidèles pensées.

Mes Chers Collègues, six jours nous séparent de la date historique du 4 octobre 1958. Cette date est celle de l'adoption de la constitution de la V^e République, il y a 65 ans. Durant ces 65 années, 24 révisions constitutionnelles sont venues modifier le texte initial. Ce texte fondamental guide notre vie politique depuis 65 ans. Il affirme un certain nombre de principes, mais parfois reste flou sur les modalités d'application.

J'en veux pour exemple l'article 72 qui affirme le principe de libre administration des collectivités, mais qui malheureusement n'en définit pas les modalités concrètes d'application. Même l'article 72 - 2 ne permet pas d'être plus précis. Il reste sur ce point un travail de clarté et de précision à mener qui permettra une avancée démocratique certaine. Force est de constater que les conditions politiques pour une telle réforme sont loin d'être réunies.

Toujours dans l'actualité, nous allons adopter ce soir notre budget supplémentaire, hier en Conseil des ministres, le budget de l'État était dévoilé. La construction budgétaire est structurée autour de prévisions pour le moins hasardeuses : une croissance à hauteur de 1,4 % et une inflation stabilisée à 2,6 %.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ces hypothèses sont audacieuses et probablement peu crédibles.

De toute façon, la discussion budgétaire n'aura pas lieu, puisqu'elle sera écourtée par l'activation du 49 - 3, le gouvernement ne disposant pas de majorité pour faire adopter le budget. Nous l'avons constaté dès hier soir, puisque

même sur le texte permettant d'adopter la loi de programmation des finances publiques, la Première ministre a déjà actionné le 49 – 3.

Cette situation désastreuse ne peut perdurer. Elle nous conduit inéluctablement vers l'adoption avant la fin de l'année d'une motion de censure dont les effets seront dévastateurs. Cette réalité n'est pourtant pas une certitude si le Président de la République prenait enfin la mesure de la situation politique inextricable dans laquelle il se trouve depuis les élections législatives de juin 2022. Son inaction est coupable et coûtera très cher politiquement, économiquement et socialement au pays ainsi qu'aux Français.

Formons le vœu qu'un sursaut s'opère rapidement car comme le dit le dicton populaire : « *le pire n'est jamais certain* ».

Pour terminer mon intervention, je souhaite vous informer que notre bilan de mi-mandat est paru. Il vous sera remis en avant-première à la fin de cette séance du Conseil municipal et distribué dans toutes les boîtes aux lettres de notre commune dès le début de la semaine prochaine. C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble de la majorité municipale qui a œuvré pour mettre en œuvre les engagements pris lors de la campagne municipale de mars 2020 ainsi que l'ensemble des agents de la Ville qui quotidiennement mettent tout en œuvre pour appliquer ces mesures.

Madame la Directrice générale des services, Chère Nathalie, transmettez à l'ensemble de vos collègues les remerciements de l'ensemble de notre Conseil municipal. »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Cette rentrée marque une activité culturelle particulièrement dense dans les établissements municipaux et au sein des associations.

■ **Cycle Napoléon III** : Après les commémorations du bicentenaire de la mort de l'empereur Napoléon I^{er} en 2021, et les 1500 ans du prince Clodoald, fondateur de Saint-Cloud en 2022, un **cycle commémoratif au cœur du Second Empire est lancé à l'occasion des 150 ans de la mort de l'empereur Napoléon III**. Initié par les journées du Patrimoine des 16 et 17 septembre derniers avec

un accrochage au musée, une présentation des documents d'archives ainsi que du fonds patrimonial de la médiathèque mais aussi des déambulations dans la ville pour contempler les constructions architecturales de l'époque, le lancement de ce cycle a vu paraître deux nouvelles Flâneries disponibles à l'accueil de l'hôtel de ville ou dans les établissements culturels : *De Novigentum à Saint-Cloud, sur les pas de Clodoald* et *Saint-Cloud sous le Second Empire*.

Organisée par la médiathèque dans l'auditorium du conservatoire, la conférence d'Éric Anceau, a également rencontré un vif succès.

À noter! Le **grand week-end impérial des 30 septembre et 1^{er} octobre**, avec une rencontre de l'Empereur et de sa cour le samedi à 10h sur l'esplanade de l'ancien palais dans le Domaine national puis à partir de 14h30 et le dimanche dans le jardin des Tourneroches : démonstrations de tirs et d'artillerie, danses, défilés de mode et jeux de l'époque.

■ **Musée des Avelines** : Succès incontestable pour l'exposition *Amours imaginaires, Regard sur la collection* qui a pris fin avec près de 4000 visiteurs depuis le mois d'avril!

À compter du 20 octobre, ouverture de l'**exposition Charles Gounod et les Beaux-Arts : la constellation artistique d'un musicien**. Compositeur clodoaldien, contemporain de Napoléon III, Charles Gounod et plus largement la richesse de la création artistique sous le Second Empire seront à l'honneur.

■ **Médiathèque des Avelines** : Grâce au soutien de la région Île-de-France, l'établissement propose pour la première fois une résidence d'auteur et invite Raphaèle Bernard-Bacot. Le projet *Mon jardin au fil des saisons* mené par l'équipe de l'Espace jeunesse de la médiathèque et l'auteure-illustratrice promet de belles rencontres, des ateliers et un travail sur l'écriture où l'art et la nature seront mis à l'honneur d'octobre à mai.

■ **Le Carré** : Nouvelle identité visuelle pour l'établissement avec un **nouveau logo** : le lieu dispose aujourd'hui de ses propres supports de communication.



À noter! L'artiste **Zhou Yiyan** animera le **premier workshop** (session de création en présence d'un artiste) **du 30 octobre au 3 novembre** sur le thème *Rendre visible l'invisible*.

■ **L'ECLA** : L'association participe à la semaine de la forme organisée par la Fédération Française des Sports pour Tous - un **programme d'activités variées** sera proposé **samedi 30 septembre** dont des activités adaptées aux malvoyants et des ateliers d'arts plastiques.

À noter! Les soirées jeux sont de retour à compter de cette semaine.

■ **Le chantier des 3 Pierrots** : La charpente du toit en dôme ayant été posée cet été, les travaux de couverture en zinc se poursuivent. Suivra la pose des menuiseries extérieures pour permettre les aménagements intérieurs.

Le gros œuvre étant achevé, des finitions sur les pierres et le béton sont actuellement en cours. L'escalier hélicoïdal principal avec son puits de lumière est terminé. Les différents volumes (accueil, espace de restauration et nouveaux locaux de l'administration à l'étage) sont visibles. **Livraison du bâtiment attendue début mars 2024!**

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

■ **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** : La création se poursuit comme prévu avec l'aide d'un cabinet extérieur mandaté par l'association. Les statuts ont d'ores et déjà été déposés.

■ Les thèmes-clefs seront ceux notamment de l'accès aux soins et du parcours du patient avec un accent mis sur la prévention. Une **présentation à toutes les professions médicales** de la ville aura lieu **le 7 novembre prochain**.

■ **Centre Local de Santé Mentale (CLSM)** : Les échanges se poursuivent avec Garches et Vaucresson pour la création d'un CLSM (Centre local de santé mentale) intercommunal. La Ville de Saint-Cloud est très fortement mobilisée sur les sujets de santé, notamment sur la maladie mentale, désormais deuxième cause des arrêts maladies avec une hausse constante.

Brigitte PINAULT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Collecte des biodéchets** : La Ville bénéficie de l'expertise du Sycotom qui accompagne gratuitement ses collectivités adhérentes en matière de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets. Deux actions de sensibilisation ont ainsi eu lieu lors du Forum des associations le

9 septembre dernier : L'art de la récup et Mon dressing durable. Une autre animation s'est tenue le 16 septembre au marché : *Compost ou pas compost?* Celle-ci a permis aux habitants de s'informer sur ce dispositif en vue de l'application prochaine de la loi AGECE sur le tri des déchets alimentaires prévu pour la fin de l'année.

■ **Cour oasis - Maternelle de Montretout** : **Troisième cour oasis créée à la rentrée de cette année** après celles des écoles maternelles du Centre et du Val d'or, sa conception a été établie en collaboration étroite avec la directrice de l'école et son équipe enseignante. Pensée comme un véritable îlot de fraîcheur, la cour prendra son aspect définitif à la fin des vacances de la Toussaint, période plus propice que l'été, à la plantation de végétaux.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Rentrée scolaire** : La Ville compte **2212 élèves soit 820 en maternelle et 1392 en élémentaire**, répartis dans 32 classes maternelles et 57 élémentaires. L'Éducation nationale a maintenu une fermeture de classe dans les maternelles du Centre et de Fouilleuse et à l'élémentaire du Val d'or et une ouverture en élémentaire Coteaux.

■ Les effectifs en grande section, CP et CE1 doivent être limités à 24 élèves au plus, ce qui est le cas. Les moyennes d'élèves dans les autres classes varient en fonction des écoles de 25 à 28 élèves en maternelle et 24 à 27 en élémentaire. Un **léger ralentissement de la baisse des effectifs** est constaté, avec une baisse au global de 2,9 % contre 4 % l'an dernier.

■ **Dispositif d'évaluations nationales** : Les écoles élémentaires et maternelles de Montretout et du Centre, et l'école maternelle Louis-Pasteur entreront cette année dans le **dispositif national d'évaluations des écoles, les évaluations devant être effectuées par chaque établissement dans les cinq ans à venir**.

Objectif : Établir un diagnostic pour permettre aux équipes enseignantes, aux familles, aux collectivités de s'interroger et d'améliorer le cas échéant le fonctionnement de l'école. Des personnels municipaux (directeurs d'ALSH, ATSEM et autres...) ou élus seront associés à ce dispositif.

■ **Travaux d'été** : Rénovation des sanitaires du 1^{er} étage à la maternelle Val d'or et de la cour du haut à l'élémentaire Coteaux, mise en place de stores à la maternelle Val d'or, à l'école Fouilleuse,

et sur la terrasse de la maternelle Coteaux et la cour Oasis de la maternelle Montretout.

■ **Périscolaire : 1505 enfants inscrits** soit un **taux d'inscription de 68 % des élèves.**

■ **Harcèlement scolaire** : De tels agissements se produisent malheureusement aussi à Saint-Cloud dès l'école maternelle, certes de façon limitée. **Jacques Gruber aura l'occasion au cours de ce trimestre de revenir sur une action que la Ville souhaite entreprendre.** Il est à relever qu'un décret du mois d'août dernier confère aux maires un rôle à part entière dans le dispositif de lutte contre le harcèlement scolaire : le directeur d'école avec l'équipe éducative et les parents de l'élève harceleur doivent mettre en œuvre des mesures éducatives nécessaires à l'arrêt du harcèlement. Le directeur de l'école peut suspendre l'accès à l'établissement pour une durée de cinq jours. Et si le comportement de l'élève persiste, alors le DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale) à la demande du directeur d'école peut demander au Maire de procéder à la radiation de l'élève harceleur de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune.

Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

VOIRIE

■ **Escalier mécanique rue Alexandre-Coutureau** : Le dispositif est enfin en service après une mise en route qui a nécessité un réglage pointilleux.

Le Maire déplore le délai de livraison inconnu au moment de la commande de ce matériel provenant de Turquie.

Il ajoute que des plaisantins s'amusant à appuyer sur le bouton « Stop », une surveillance sera exercée grâce aux caméras.

■ **Travaux d'été** : Réfection du tapis de la rue des Gâte-Ceps avec de très légères modifications (suppression de plots en haut et en bas de rue et création d'un stationnement motos au début de la rue Bory d'Arnex d'ici quelques jours).

■ Les deux **escaliers Moguez et Longchamp** ont été rénovés en vue de réduire totalement le risque de chute.

PROPRETÉ

■ Différentes actions ont été menées dans la Ville afin de **ramasser des déchets** : World CleanUp Day, Saint-Cloud sans plastique, avec la participation de deux classes du lycée Santos-Dumont, le lycée Alexandre-Dumas, l'Accueil Jeunes ainsi que le Conseil des Jeunes.

Toutes ces équipes sont chaleureusement remerciées pour ces actions positives qui viennent conforter la politique volontariste de la Ville : un budget conséquent, un maillage efficace de corbeilles de rues (537), 14 agents à pied sur le terrain quotidiennement et un nettoyage mécanisé qui quadrille chaque rue de la commune.

Capucine du Sartel déclare à cette occasion : *« La propreté d'une ville est vraiment l'affaire de tous et nous avons besoin de chacun pour maintenir notre ville propre... Nous aurons vraiment réussi lorsque ces différentes actions seront devenues vaines. »*

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille
(excusée, rapportée par Edith SAGROUN)

■ **Fermeture des crèches** : Les crèches seront fermées **du mardi 31 octobre au soir au lundi 6 novembre au matin.**

■ **Rentrée des crèches** : La rentrée s'est très bien déroulée pour les enfants comme pour les agents. Les petits Clodoaldiens ont été accueillis dès le 29 août. Les adaptations sont en cours de finalisation pour les nouveaux arrivants

Anne Covo remercie vivement les agents de la Petite Enfance, des crèches Petits Loups et Clair de Lune ainsi que les services techniques qui ont œuvré avec professionnalisme dans un temps record pour l'ouverture de la nouvelle crèche La Passerelle du Parc le 29 août dernier.

Jean-Claude TREMINTIN, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Le sport à Saint-Cloud** : Les Écoles des Sports terrestres et aquatiques sont pratiquement complètes ainsi que les stages des vacances d'automne. 3 000 jeunes écoliers, de la grande section de maternelle jusqu'aux CM2 des écoles élémentaires, auront la possibilité de pratiquer une activité nautique à la piscine tout au long de l'année.

Les **adhésions** dans nos **associations sportives** sont **en hausse** et les équipements sont occupés pleinement.

■ **Aquathlon Aventure : Venez nombreux le 14 octobre à 15h** participer activement en famille à cette aventure sportive incluant un temps de natation, un temps de course pédestre et un parcours d'obstacles, à la piscine et au jardin des Tourneroches. **Inscriptions sur Internet!**

■ **Tour Olympique et paralympique des Hauts-de-Seine (TOP92) :** Le TOP92 passera par **Saint-Cloud du 5 au 11 février**. Un travail est actuellement mené en liaison avec la culture, l'enseignement et les associations sportives pour bâtir un programme multi-activités digne de notre Label Terre de Jeux.

VIVONS LE SPORT À SAINT-CLOUD!

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat
(excusée, rapportée par Pauline GEISMAR)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

■ **World CleanUp Day :** Du matériel de ramassage a été fourni aux salariés de trois entreprises de la commune qui ont participé à l'opération le 14 septembre sur plusieurs parcours de deux heures.

Françoise Askinazi souligne que la Ville est très bien entretenue dans son ensemble et adresse tous ses remerciements aux élus accompagnateurs.

■ **Apéro Network :** Cet apéritif se tiendra le **jeudi 5 octobre à partir de 18h30** chez le caviste **Les vignes de Toni** et réunira les acteurs économiques locaux.

■ **Saint-Cloud Entreprises :** Un rendez-vous pour les TPE et les créateurs d'entreprises à l'initiative de Saint-Cloud Entreprises, Femmes qui Bougent en partenariat avec TP'UP 92 et Salvetera est à noter le **mardi 10 octobre à 9h au Carré** pour le **4^e atelier du cycle** *Concrétiser, Développer, Communiquer* proposé par les Villes de Saint-Cloud et Vaucresson intitulé *Le détox ou comment concilier vie privée et vie pro.*

COMMERCE

■ **Label Saint-Cloud :** Un nouveau jury s'est réuni le 12 septembre pour décerner le label 2023. Cinq candidats ont été labellisés sur la base de la qualité de leur savoir-faire.

Une cérémonie de remise des prix se déroulera début novembre en présence des nouveaux et anciens labellisés début novembre.

■ **Octobre Rose :** L'association des commerçants de la Ville s'associe avec la Ligue contre le cancer pour la **vente de peluches et de parapluies disponibles chez certains commerçants identifiés par un autocollant rose** apposé sur leurs vitrines (liste des commerces publiée sur le site Internet de la Ville et les réseaux sociaux).



Les recettes seront intégralement reversées à la Ligue pour la lutte contre le cancer du sein.

■ **Commerces :** Ouverture du restaurant Lovebird aux Coteaux (anciennement Les Fines herbes) et d'un centre auditif Vivre audition au 7, rue Dailly en lieu et place de l'agence immobilière Principale.

Fermeture du restaurant Le Bistrot des Fleurs en lien avec la crise du Covid : un stand au food-court leur a été proposé.

■ **Animation au marché :** Une animation au marché de Stella Matutina est prévue le **samedi 14 octobre en présence de Baptiste Renouard - Chef étoilé** - qui ouvrira prochainement une brasserie Sienne au cœur du futur marché des Avelines. Le chef cuisinera sur place des produits du marché et fera découvrir ses mets aux Clodoaldiens. Des tabliers seront à gagner sur les trois marchés!

Le Maire souligne le talent du jeune chef Baptiste Renouard qui ouvrira un restaurant bistrannique sur la place du marché. Ouvert du mardi au samedi, un brunch sera proposé le dimanche.

Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

■ **Chantier du marché des Avelines :** De nombreux travaux d'aménagement sont en cours tels que la **pose de la pierre au sol** sur la place du marché. Suivra l'aménagement le long du boulevard de la République. La **brasserie** et le **commerce** seront terminés d'ici quelques jours. Les menuiseries extérieures en métal de la halle ont été posées.

Les murs extérieurs de la halle seront par la suite habillés de bois. À l'intérieur de celle-ci, les socles de stands sont prêts à recevoir le carrelage et les locaux techniques (électricité et plomberie) sont en phase finale de raccordement.

La **végétalisation de la toiture** est quant à elle **achevée**.

Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la politique du handicap

■ **Handicap** : Le récent **dossier handicap du Saint-Cloud magazine** a généré de nombreux retours positifs.

Une vision claire des problématiques rencontrées a pu s'affiner grâce à la parole des représentants d'associations et des aidants : une liste des acteurs a été établie ainsi qu'une synthèse des actions mises en œuvre depuis ces derniers mois.

La **refonte de la rubrique Handicap du site Internet de la Ville** est en cours sous l'égide du service Communication : l'ajout d'une nouvelle rubrique Handicap est prévu en remplacement de la page « Accessibilité et handicap ». L'idée étant d'apporter une information qualitative et complète à toutes personnes concernées de près ou de loin par le handicap. Une version en FALC (Facile À Lire et à Comprendre) est en cours de relecture par l'atelier FALC de l'ESAT La Roseraie et sera mise en ligne prochainement.

Le **service Handicap** de la Ville a fait le **tour des structures présentes** dans la commune (différents types de handicaps en externat ou internat) et a été très bien accueilli par chacune d'entre elles : L'EANM Villa du Parc, L'EMP Les Avelines, L'EMPRO Les Résonnances, L'IME Léonce Malécot...

De nombreux échanges ont permis à la Ville de confirmer aux représentants qu'elle était à leur disposition pour leur apporter l'aide nécessaire.

Un **guide Saint-Cloud Handicap** est en cours de création et recensera l'ensemble des actions réalisées, des associations et structures présentes dans la commune ainsi que toutes les informations utiles aux aidants et aux personnes en situation de handicap. Ce livret sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Un travail sur son format et son design sera mené par le service Communication ; une version braille verra également le jour.

Les **groupes de travail CCA** (Commission Communale pour l'Accessibilité) Les ateliers Saint-Cloud Handicap ont repris depuis fin 2022 : l'ensemble des acteurs se réunit une fois par an et travaille sur des sujets transverses en lien avec le handicap comme la culture, le sport, la petite enfance... Prochain rendez-vous le vendredi 13 octobre.

Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée à la Communication, à l'évènementiel et à la démocratie participative

■ **Festival Rock en Seine** : Pour les 20 ans de Rock en Seine, le stand de la Ville a permis de rassembler 1500 festivaliers sur le thème des super-héros - opération conçue et mise en œuvre par le service Communication.

Diane Domas remercie à cette occasion l'équipe du service Communication, les agents de la médiathèque et le régisseur ainsi que les services ayant œuvré sur cette opération.

■ **Service Communication** : Le bilan mi-mandat sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres.

Le *Saint-Cloud Scope* vient de paraître, présentant tous les événements d'octobre à décembre organisés par la Ville et les associations et destinés à tous les publics.

De nombreuses campagnes de communication sont lancées en cette rentrée. L'équipe de la Communication travaille notamment avec le service santé/handicap sur l'édition d'un futur guide et sur la refonte des pages dédiées du site Internet.

Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors

■ **Espace d'animation des Coteaux** : L'établissement est resté **ouvert tout l'été** pour le plus grand plaisir des seniors qui ont participé à de nombreuses activités : informatique, art floral, gym douce, arts plastiques, cercle de lecture et gym cérébrale. La célébration des anniversaires et les jeux de société remportent toujours un vif succès.

Nouveauté! Les cinés glacés avec une projection de deux films tout en dégustant une bonne glace.

■ **Retour sur les moments forts des dernières semaines** : Deux belles sorties offertes par l'Institut des Hauts-de-Seine au **parc de Bagatelle et au château de la Malmaison** ont ravi les seniors dans le cadre des Journées du Patrimoine ainsi qu'un déjeuner à La Maison Louveciennes (opération Sourire d'Été).

Un **atelier** très original sur le **thème des orties** s'est déroulé à la Ferme du Piqueur : de délicieux gâteaux sucrés et salés ont été confectionnés à cette occasion!

■ **Semaine Bleue : Inauguration de 10 octobre au Carré!**

■ **Séjour aux Issambres : 27 seniors sont partis en vacances du 16 au 23 septembre** dont certains ont découvert la Méditerranée pour la première fois et ont profité de diverses activités : piscine, gymnastique aquatique, sauna, hammam, jacuzzi, tournoi de pétanque, plage et découverte de la région avec au programme Nice, Grasse, Saint-Raphaël, Port Grimaud et le Lavandou. Karaoké, danse et spectacles étaient organisés pour les soirées.

Mireille Guezenec se fait le porte-parole des seniors qui remercient Monsieur le Maire avec l'espoir de pouvoir renouveler l'expérience.

Nathalie MOUTON-VEILLÉ, conseillère municipale déléguée au quartier Coteaux/Bords-de-Seine

■ Une nouvelle **boutique de retouche-mercerie** vient d'ouvrir ses portes au 9, avenue Bernard-Palissy.

Un restaurant au 5, avenue de Longchamp – **Le Lovebird** – a quant à lui ouvert au mois de juillet.

Nathalie Mouton-Veillé leur souhaite la bienvenue!

Edith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

■ **Accueil-Jeunes / APAJ** : L'Accueil-Jeunes et l'APAJ ont proposé aux jeunes de nombreuses activités cet été.

Edith Sagroun remercie ces deux structures pour la variété de leurs choix.

Pot de rentrée le 29 septembre de 17h à 20h 30 sur le thème Exotique et îles.

■ **BAFA 2024** : Les jeunes Clodoaldiens auront comme chaque année la possibilité de passer la première partie du BAFA. Quatre places sont offertes à chaque session moyennant la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation suivie d'un entretien en présentiel. **Dates limites de dépôt des dossiers : 26 janvier, 22 mars, 21 juin et 4 octobre 2024.**

■ **Bourses initiatives Jeunes 2024** : **Dates limites de dépôt des dossiers : 5 janvier, 8 mars et 10 mai 2024.**

■ **Conseil des Jeunes** : Le Conseil des Jeunes recrute tout au long de l'année. Pour rejoindre les jeunes déjà engagés, il suffit d'adresser une lettre

de motivation à Monsieur le Maire. Un entretien suivra.

Edith Sagroun souhaite une bonne année scolaire aux élèves des collèges et lycées ainsi qu'à toutes les équipes pédagogiques et au personnel administratif.

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Épisodes caniculaires** : Au nombre de trois entre juin et septembre, ils n'ont pas engendré de pertes végétales majeures à l'instar de l'an dernier.

Virginie Rechain remercie les équipes de jardiniers et les services techniques qui ont surveillé et contribué à la bonne santé du patrimoine végétal communal.

■ **Taille d'arbres** : Une taille est prévue mi-octobre avenue du Maréchal-Foch et au cimetière.

Diane MICHOUDET, conseillère municipale déléguée au quartier Pasteur/Magenta

■ **Vif succès de l'apéritif du quartier Pasteur/Magenta** au jardin des Avelines le 22 septembre dernier!

Des remerciements sont adressés aux services techniques et à l'équipe du service Communication.

Céline PEIGNÉ, conseillère municipale déléguée au quartier Montretout/Coutureau

■ **L'apéritif du quartier Montretout/Coutureau se tiendra le 29 septembre à partir de 19h** sur le parvis de l'église Stella Matutina.

François-Henri REYNAUD, conseiller municipal délégué aux Grands événements

■ Près de **900 Clodoaldiens** se sont rendus au **Forum des associations le 9 septembre dernier** où 75 associations étaient présentes.

François-Henri Reynaud met en avant la richesse du tissu associatif clodoaldien et précise que les nouveaux bénévoles avides d'accomplissement et d'engagement seront les bienvenus!

■ Le **Grand apéro** s'est tenu le **16 septembre** sur le **thème du disco**. 1500 personnes ont été accueillies dès la première heure.

François-Henri Reynaud remercie les services pour leur implication.



Laurent MONJOLE, conseiller municipal délégué aux Transports et aux grandes infrastructures de transport

■ **Grand Paris Express** : Un *consortium* piloté par VINCI Construction a été retenu pour la construction de la future gare de Saint-Cloud. Le premier marché de conception-réalisation de la ligne 15 (tronçon Ouest), a été notifié en juillet. Une **première réunion publique aura lieu le 10 octobre à 20h au Carré.**

Pauline GEISMAR, conseillère municipale déléguée au quartier du Val d'or

Pauline Geismar souligne le vif succès du Grand apéro avec 1500 personnes présentes : un moment de convivialité sur le thème du disco s'ajoutant à l'excellente rentrée des petits clodoaldiens du quartier.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 55 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

FINANCES

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 56 : Révision n° 3 de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines**

Par délibération en date du 25 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé la création d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour la gestion de l'opération de réhabilitation du Marché des Avelines. Cette AP/CP a été révisée, une première fois, par délibération du 16 décembre 2021, puis une seconde fois par délibération du 15 décembre 2022.

Les travaux de réhabilitation du site des Avelines se déroulent sur trois années : 2021, 2022 et 2023, il s'agit de réviser le montant global de l'autorisation de programme pour un montant de 2 000 000 € afin de prendre en compte les éléments suivants : révisions de prix, travaux supplémentaires et construction d'un food-court.

Après des demandes de précisions de la part de Pierre Bosche quant à d'éventuels surcoûts futurs, la commission des Finances et la commission des Travaux ont rendu un avis favorable à la majorité, la liste Saint Cloud 2020! s'abstenant.

Le Conseil municipal DÉCIDE par 30 voix, de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines comme suit :

5 abstentions (groupe Saint-Cloud 2020!).

N°AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
000001	Réhabilitation marché des Avelines	16636200 €	2436400 €	5000000 €	9199800 €

■ **Délibération n° 57: Approbation du budget supplémentaire 2023**

Le Budget primitif de l'année 2023 a été adopté par le conseil municipal le 9 février 2023 et le compte administratif 2022 approuvé le 30 mars dernier. Le Conseil municipal peut modifier le budget de la Ville jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique. En outre, le conseil municipal peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

Le Budget Supplémentaire présenté a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et de proposer des réajustements de crédits en recettes et en dépenses.

Le résultat excédentaire de l'exercice 2022 permet de modifier les inscriptions budgétaires en recettes et en dépenses avec les informations obtenues depuis le vote du budget primitif.

Le fonctionnement

Nous adaptons la prévision budgétaire relative aux droits de mutation à la réalité du marché actuel et du produit encaissé à ce jour. Ces recettes semblent marquer le pas sur le second

semestre et il apparaît prudent d'ajuster le budget d'où un retrait de recettes de 500 000 €.

Les recettes sont diminuées pour un montant de 23 682,81 € :

- la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** notifiée début avril indique une dotation de 560 120 € pour l'année 2023, soit une diminution de 53 831 € (8,77 %) par rapport à l'année 2022. Il est donc procédé à l'inscription budgétaire de 260 120 € au titre de cette dotation.

Deux subventions récemment notifiées :

- **Musée** : 12 000 € : exposition *Charles Gounod 1818-1893 et les Beaux-Arts* - financement DRAC;
- **Médiathèque** : 2 950 € : résidence d'artiste *Mon jardin au fil des saisons* - financement Région Île-de-France.

Inscription relative aux produits des services sur la culture : fermeture des 3 Pierrots - retrait de 10 000 €.

La prévision de fiscalité est complétée suite à la notification des bases de fiscalité adressée fin mars par les services de l'État (État 1259 COM) avec un **produit supplémentaire de 48 010 € sur la fiscalité proprement dite et 9 836 € sur les compensations**. Par ailleurs, un montant de **86 356 €** est inscrit au titre de la **Dotation de Solidarité Communautaire** et un montant de **31 045,19 €** au titre des **paris hippiques** (ces deux dotations sont versées par la MGP).

Enfin, un montant de **36 000 €** est inscrit au titre de **remboursement de sinistres**.

Les dépenses sont diminuées de 455 226 € :

	BP 2023	BS 2023	TOTAL 2023
FSRIF	3 100 000 €	-82 701 €	3 017 299 €
FPIC	4 300 000 €	-219 980 €	4 080 020 €
Prélèvement SRU	1 060 000 €	-19 345 €	1 040 655 €
Intérêts de la dette	730 000 €	100 000 €	830 000 €
DRH : masse salariale	23 350 000 €	-350 000 €	23 000 000 €
DRH : restauration	72 500 €	30 000 €	102 500 €
Achats : fournitures scolaires	72 600 €	6 000 €	78 600 €
Éducation : restauration scolaire	800 000 €	80 000 €	880 000 €
Piscine : réparations	9 000 €	12 900 €	21 000 €
Budget 3 Pierrots	140 650 €	-60 000 €	80 650 €
Subventions associations	2 716 000 €	11 400 €	2 727 400 €
Finances : cotisation syndicat	50 000 €	11 500 €	61 500 €
Annulations sur exercices antérieurs	0,00 €	5 000 €	5 000 €
Total		-455 226 €	

Les inscriptions des montants définitifs de FSRIF et de FPIC sont intégrées. Le prélèvement SRU est également ajusté à la baisse.

Comme l'année dernière, le montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) versé au Territoire dans le cadre du pacte fiscal et financier sera arrêté à la fin du second semestre 2023.

Il est procédé à l'ajustement des crédits affectés aux services suivants :

- **DRH** : le recrutement de nouveaux collaborateurs est particulièrement difficile pour les collectivités locales et la commune ne fait pas exception. Nous ajustons donc le budget inscrit à la baisse en retirant 350 000 €;

- **DRH** : suite au changement de mode de restauration proposé aux agents (frigo connecté) et compte tenu du niveau de fréquentation, il convient d'ajouter un budget de 30 000 €;

- **Achats** : augmentation de l'enveloppe consacrée aux fournitures scolaires pour 6 000 €;

- **Éducation** : complément de budget de 80 000 € sur la restauration scolaire en raison d'une fréquentation supérieure du service et de l'impact fort de la révision de prix;

- **Piscine** : deux réparations importantes sur du matériel technique ont dû être réalisées pendant l'été pour un montant de 12 900 €;

- **3 pierrots** : le solde du budget inscrit est retiré en raison de la fermeture de l'établissement pour 40 000 €;
- **Finances** : il s'agit d'inscrire en subventions aux associations les deux montants attribués au cours de l'année (2 000 € pour le CFAE et 9 400 € pour EEF), et d'abonder les crédits affectés à la contribution au syndicat Autolib' Vélib' métropole pour 11 500 €;
- les crédits relatifs aux intérêts de la dette pour 100 000 € sont ajustés, cette inscription prend en compte la progression des taux sur les emprunts en taux variable (cinq emprunts) et la mobilisation au premier semestre de deux emprunts nouveaux;
- Enfin un montant de 5 000 € est inscrit en provision pour le remboursement éventuel de titres de recettes sur exercice antérieur.

L'investissement

Les recettes sont diminuées pour un montant de 11 586 310,56 €.

Un montant conséquent de subventions d'investissement est inscrit - 1 840 419,86 € sur les projets suivants :

- **Piscine** : deux financements (DSIL et MGP) pour la mise aux normes et la sécurisation des espaces publics : 80 800 €;
- **3 pierrots** : trois financements (MGP, CNC et Région) : 384 306,20 €;
- **Musée** : un financement de la Drac de 3 000 € pour le matériel d'éclairage;
- **Crèche Les Petits Pas** : un financement de la CAF de 5 158 € pour la rénovation du sol souple;
- **Écoles** : rénovation des sanitaires et des stores (MGP) : 64 546 €;
- Création de la **cour Oasis** à la maternelle Montretout : POLD finance 134 759,66 €;
- **Travaux de remplacements de luminaires en LED** : deux financements : DSIL et Fonds vert : 732 320 €;
- **Modernisation et extension de la vidéoprotection** : deux financeurs (Région et État) : 435 530 €.

Un budget de 17 000 € pour les travaux d'office réalisés par la Ville (opération neutre en dépenses et en recettes).

Sur le foncier, les crédits affectés aux produits de cessions sont diminués de 11 551 700 €, afin de retirer la cession du secteur d'aménagement de la rue Gounod (11 500 000 €) et d'ajuster le montant

de cession de l'hôtel rue de la Porte jaune à 15 483 300 € (-51 700 €).

Enfin, l'équilibre du budget de la section d'investissement est réalisé avec l'ajustement de l'inscription d'emprunt réduite de 189 203,42 €.

Les dépenses diminuent de 8 067 668 €.

Sur le foncier, le budget acquisitions foncières est modifié avec :

- l'inscription de l'acquisition de l'immeuble avenue de Fouilleuse pour un montant de 900 000 €;
- le retrait de l'acquisition des immeubles du secteur d'aménagement de la rue Gounod (9 265 000 €).

Pour compléter les budgets existants, diverses dépenses sont inscrites :

- le remboursement de taxes d'aménagement : 90 000 €;
- un complément de crédits pour la contribution d'investissement à la BSPP : 102 691 €;
- un complément de 20 000 € sur le remboursement du capital de la dette : 20 000 €;
- une inscription de crédits pour le garage (véhicule et matériel) : 45 000 €;
- un budget de 17 000 € pour le remboursement des travaux d'office réalisés par la Ville.

Dans le même temps, les crédits suivants sont ajustés à la baisse :

- un retrait de crédits sur la contribution de la commune au titre des amendes de police pour 65 459 €;
- le financement du parking des Hôpitaux est retiré du budget 2023 et sera réinscrit sur l'exercice 2024, puisque le projet va démarrer au début de l'année prochaine;
- un retrait de crédits sur le budget piscine (travaux décalés en 2024) pour 75 900 €.

L'AP/CP relative au projet des Avelines est abondée de 2 000 000 € de manière à ajuster les crédits aux besoins (augmentation des coûts des matériaux, révisions de prix, travaux supplémentaires...).

Enfin, le projet de modernisation et d'extension de la vidéoprotection avance bien et sera terminé pour la fin de l'année. Le budget de cette opération est ajusté avec un complément de crédit de 90 000 €. Le budget total de ce projet s'arrêtant à 1 650 000 €.

Virement à la section d'investissement

Compte-tenu des ajustements de budget présentés, le virement à la section d'investissement est

augmenté de 3 518 642,56 € et est ainsi porté à 4 120 642,56 € pour l'année 2023.

Après des demandes de précisions de la part de Pierre Bosche, notamment sur le programme Gounod et le déploiement des caméras de surveillance, demandes sur lesquelles le Maire a pu apporter des réponses, la commission des Finances et la commission des Travaux ont rendu un avis favorable à la majorité, la liste Saint-Cloud 2020! s'abstenant.

Le Conseil municipal, APPROUVE par 30 voix le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 pour un montant de 3 973 643,35 €.

5 abstentions (groupe Saint-Cloud 2020!).

	RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	3 063 416, 56 €	3 063 416, 56 €
Section d'investissement	910 226, 79 €	910 226, 79 €
TOTAL	3 973 643, 35 €	3 973 643, 35 €

JURIDIQUE

Rapporteurs :

Jean-Christophe PIERSON pour la délibération n° 58

Le Maire pour la délibération n° 59

■ **Délibération n° 58 : Cession de l'hôtel situé 100, rue de la Porte jaune au profit de Hauts-de-Seine Habitat - OPH**

Par une décision n° 2022-160 en date du 12 avril 2022, la Commune a décidé de préempter les murs d'un hôtel de 380 m², cadastré section AN numéro 409 et situé 100 rue de la Porte jaune afin de favoriser la création de logements sociaux sur le territoire de la Commune, pour un montant de 1 200 000 euros et 27 000 de frais d'agence.

L'acte d'acquisition des murs a été signé le 8 décembre 2022 avec la SCI du 100, rue de la Porte jaune. À la même date, la Commune a racheté à l'amiable le fonds de commerce, conformément au protocole d'accord conclu le 1^{er} septembre 2022 entre les deux parties, pour un montant de 300 000 euros.

Il est à noter que le fonds n'a pas été exploité par la Commune et n'a pas fait l'objet d'un bail commercial.

Afin de respecter l'objet de la préemption, la Commune est entrée en négociation avec Hauts-de-Seine Habitat - OPH, afin que celui-ci rachète le bien pour y faire un immeuble d'habitat social.

À la suite de sa saisine par la Commune de Saint-Cloud, dans son avis en date du 22 décembre 2022, France Domaine (Direction régionale des finances publiques des Hauts-de-Seine) a estimé la valeur vénale de ce bien à 1 500 000 euros hors taxes et hors droits, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %. Cet avis a une durée de validité de douze mois.

À l'issue des négociations, Hauts-de-Seine Habitat - OPH a donné son accord pour acquérir les murs de l'hôtel (libres de tout fonds de commerce) pour un montant de 1 500 000 euros, conformément à l'avis des Domaines.

Hauts-de-Seine Habitat - OPH versera à la Commune également une somme de 48 300 euros correspondant aux frais d'agence et de notaire.

Pour rappel, les principales caractéristiques du bien sont les suivantes :

- le bien se compose d'un bâtiment principal de type R+2 élevé sur sous-sol et d'un bâtiment annexe à l'arrière;
- le premier bâtiment comprend dix chambres réparties sur les trois niveaux, auxquelles s'ajoutent différents espaces communs tels que l'accueil et la salle du petit-déjeuner;
- le sous-sol comprend un bureau, une laverie et un local de stockage;
- le deuxième bâtiment comprend cinq chambres dont deux accessibles aux personnes à mobilité réduite;
- les circulations verticales sont permises grâce à un escalier desservant tous les niveaux;
- toutes les fenêtres sont à double vitrage;
- le chauffage est assuré par un système de pompe à chaleur.

Le Conseil municipal unanime DÉCIDE d'approuver la cession à Hauts-de-Seine Habitat - OPH, sis 45, rue Paul Vaillant Couturier, 92532 Levallois Perret, de l'hôtel d'une superficie de 380 m² sis 100, rue de la Porte jaune cadastré section AN numéro 409.

La cession interviendra moyennant le prix de 1 500 000 € net vendeur (hors taxes et hors droits) et le versement des frais d'agence et de notaire à hauteur de 48 300 €. Les diagnostics divers, le cas échéant, seront à la charge de la Commune de Saint-Cloud et les frais, droits et émoluments de la vente seront à la charge de l'acquéreur.

■ Délibération n° 59 : Modification du guide des marchés publics en procédure adaptée de la Ville de Saint-Cloud

Suite à l'évolution du processus d'achat interne à la collectivité, la Ville a mis à jour une modification du guide des marchés publics en procédure adaptée dont elle s'était dotée par délibération du 15 novembre 2012 (modifié le 21 septembre 2017 et le 2 juillet 2020).

Le Code de la commande publique laisse libres les collectivités de se doter de leurs règles de mise en concurrence pour les marchés publics passés en procédure adaptée, c'est-à-dire tout achat en dessous du seuil de 215 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et de services, et en dessous du seuil de 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux, et, ce, à condition de respecter les trois principes essentiels de la commande publique :

- Liberté d'accès à la commande publique,
- Égalité de traitement des candidats,
- Transparence des procédures.

L'objectif de cette nouvelle version est de tenir compte d'une modification du processus d'achat interne à la collectivité par :

- la suppression d'une décision du Maire préalable à la signature d'un contrat de marché public, non requise juridiquement,
- un meilleur recensement de l'ensemble des marchés publics passés par la Ville de Saint-Cloud et leur centralisation au niveau du service des marchés publics,
- l'actualisation de la nomenclature financière, afin d'améliorer la computation des seuils, étape déterminante pour le choix de la procédure de consultation.

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le guide interne des marchés publics de la Ville de Saint-Cloud, dans sa version modifiée en date du 28/09/2023.

STATIONNEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe ACHARD pour les délibérations n° 60 et 61

■ Délibération n° 60 : Dénomination des parkings publics souterrains

La Ville dispose aujourd'hui d'un seul parking public souterrain : le parking Libération, situé dans le Centre/Village. Il comporte 125 places

dont l'usage n'est pas optimal, d'une part, parce que le parcours client n'est pas clair et, d'autre part, car son nom ne l'identifie pas comme un parking de centre-ville.

Or, le démarrage des travaux de construction de la gare de Saint-Cloud de la ligne 15 ouest en janvier 2024, qui induit la suppression du parking Joffre (125 places dont 71 places horaires) va mettre sous tension le stationnement dans le centre-ville. Il est donc nécessaire d'améliorer la visibilité du parking Libération en le renommant notamment.

Par ailleurs, dans le cadre de la requalification de l'îlot des Avelines, un parking souterrain de 161 places a été créé sous le nouveau marché des Avelines. Ce dernier sera mis en service en octobre 2023 et doit être identifié.

Il en est de même pour le parking souterrain situé avenue André-Chevrillon, parking de 182 places, dont la construction devrait démarrer en mars 2024 et qui a pour objet principal d'offrir une solution de stationnement pour les usagers du Centre hospitalier des 4 Villes et de l'Institut Curie en remplacement du parking Joffre.

Afin de faciliter l'identification de ces parkings publics par les usagers, nous souhaitons les dénommer par les établissements qui desservent.

Le Conseil municipal DÉCIDE par 33 voix, de dénommer les parkings souterrains nouvellement créés comme suit :

- **Parking des Avelines : le parking construit sous le nouveau marché des Avelines ;**
- **Parking des Hôpitaux : le parking qui sera construit à partir de mars 2024 avenue André-Chevrillon**

et de DÉCIDE de renommer le parking Libération : parking de l'Hôtel-de-Ville.

2 abstentions (groupe *Saint-Cloud Rive Gauche*).

■ Délibération n° 61 : Création d'un tarif annuel pour le stationnement sur une place réservée dans le parking de l'Hôtel-de-Ville

Le 13 octobre, la SGP prendra possession des emprises situées autour du bâtiment voyageurs historique rue Dailly. Par là même, les places de stationnement utilisées par les agents de maintenance de la SNCF et situées le long des voies ferrées ne seront plus accessibles.

Les solutions de substitution ne sont pas pléthoriques. Aussi pour débloquer la situation, la Ville a accepté qu'Indigo accueille dans le parking de l'Hôtel-de-Ville les dix véhicules concernés sur des places réservées.

Le tarif pour ce type d'offre n'existant pas, il y a lieu de le créer.

Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de créer un nouveau tarif annuel pour le stationnement sur une place réservée dans le parking de l'Hôtel-de-Ville et FIXE le montant de ce tarif annuel à 1500 €.

ÉDUCATION

Rapporteur : Jacques GRUBER

■ **Délibération n° 62 : Convention avec le conservatoire de musique et de danse pour le financement de l'enseignement musical dans les établissements scolaires publics du premier degré**

La Ville organise un enseignement musical dispensé sur le temps scolaire, sous la responsabilité des enseignants de l'Éducation nationale pour les élèves de l'élémentaire. En 2023-2024, les élèves des 57 classes suivront 18 séances d'enseignement musical et quatre séances de préparation aux spectacles.

Le coût prévisionnel de ces séances s'élève 98556 € pour l'année scolaire, auquel s'ajoute 9000 € pour trois concerts pédagogiques.

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la convention relative au financement de l'enseignement musical dans les établissements scolaires publics du premier degré pour l'année scolaire 2023-2024.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 63 : Autorisation de recrutement de vacataires titulaires du BNSSA au sein de la piscine et détermination des taux de rémunération**

La piscine est garante de l'accueil des usagers en son sein sur les horaires d'ouverture au public suivants (amplitude maximale) :

- Période scolaire : 7h45/8h45-12h/13h30-17h/21h30 soit 41h20 d'ouverture hebdomadaire ;

- Période vacances scolaires : 10h/13h30-15h/20h soit 51h d'ouverture hebdomadaire ;

- Période grandes vacances : 10h/13h30-15h/21h soit 54h d'ouverture hebdomadaire.

La surveillance des bassins est effectuée par des agents titulaires de la Ville exerçant les missions de maître-nageur sauveteur. L'ensemble de nos professionnels sont titulaires du BEESAN ou du BPJEP SAAN, car ce diplôme permet non seulement de surveiller les bassins mais également de dispenser des cours d'apprentissage de la natation.

Malheureusement depuis près de deux ans, la Ville connaît des difficultés de recrutement dans le secteur aquatique comme de nombreuses villes et les vacances de postes sont de plus en plus fréquentes. Il est donc de plus en plus difficile d'élaborer des plannings fiables et toute absence imprévue est difficile à gérer pour maintenir une ouverture de la structure dans le respect des obligations réglementaires.

La Ville recourt, depuis plusieurs années pour pallier ces absences, à l'association SOS MNS. Cependant, le recours à cette association a démontré ses limites (manque d'effectifs, absences non justifiées, coût très élevé...) et la Ville souhaite devenir autonome et engager directement des personnels pour effectuer cette mission de surveillance des bassins, ponctuelle et discontinuée dans le temps.

Le statut de vacataire répond à ce besoin, car il permet une flexibilité et une adaptation au plus proche des besoins recensés.

Le profil recherché sur ce type de recrutement est celui d'étudiants, titulaires du BNSSA, car ce sont généralement les jeunes

- qui disposent de ce premier diplôme,
- qui sont disponibles sur les horaires d'ouverture au public (le soir et le week-end),
- et qui recherchent un complément de rémunération.

Depuis la parution du décret n° 2023-437 du 3 juin 2023, le BNSSA est suffisant pour assurer les missions de surveillance des bassins sur les temps d'ouverture au public et, ce, en toute autonomie.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le recours au sein de la piscine aux vacataires, lesquels seront rémunérés à un taux horaire brut de 17,50 € en semaine et de 22,50 € le dimanche.

Ce taux a vocation à être attractif, afin de favoriser la recherche dans un contexte de recrutement difficile, tout en restant maîtrisé et inférieur au coût payé via l'association SOS MNS qui met à disposition des MNS titulaires du BEESAN.

Le Conseil municipal unanime AUTORISE l'engagement d'agents vacataires titulaires du BNSSA pour assurer au sein de la piscine municipale des Tourneroches la mission de surveillance des bassins sur les horaires d'ouverture au public et FIXE leur taux horaire brut de rémunération pour les jours de semaine à 17,50 € et pour le dimanche à 22,50 €.

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Saint-Cloud 2020!

1- Valérie Péresse a annoncé une réduction (de 500 € à 400 €) de l'aide à l'achat d'un vélo (électrique ou pliant), tout en indiquant qu'il serait désormais possible de cumuler cette aide régionale avec une aide de la commune. À Saint-Cloud, nous n'avons pas encore ce type d'aide, contrairement à d'autres communes.

La proposition est que notre Ville mette en place dès 2024 une aide d'au moins 100 € pour compenser, en créant une ligne budgétaire d'au moins 18 000 €; ce qui correspond à la demande actuelle. (Rafaël MAYCHMAZ)

Éric BERDOATI répond qu'il est violemment contre toute redistribution d'argent public à des particuliers; il ajoute également que la majorité municipale est tout à fait opposée à ce principe délétère tout comme lui.

Xavier BRUNSCHVIG rebondit en prenant pour exemple la prime au 3^e enfant. Puis, il assimile l'achat d'un vélo électrique à une politique publique visant à réduire les émissions de CO2 et à promouvoir les circulations douces.

Éric BERDOATI explique que la majorité croit en l'universalité de la politique familiale et qu'elle soutient fermement cette politique alors même que l'État ne le fait plus depuis François HOLLANDE. Quant aux émissions de CO2, le Maire prend pour exemple celui de la ZFE, socialement inapplicable et ajoute que la France est responsable de moins de 1 % de ces émissions quand d'autres pays, au nombre de 4, en produisent plus de 80 %.

Xavier BRUNSCHVIG n'entend pas ces arguments.

Éric BERDOATI poursuit ses propos en expliquant que ce n'est pas aux Communes de compenser la somme que la Région ne verse plus pour l'achat de vélos électriques, qui plus est sans aucune consultation.

NOUVELLE QUESTION : groupe Saint-Cloud 2020!

2- Année après année, nous constatons que les épisodes de canicules sont au rendez-vous à « la belle saison ». La Ville de Saint-Cloud, située dans l'îlot de chaleur métropolitain, doit faire plus d'efforts pour s'adapter. En plus des sujets longs termes (isolation/débitumer/végétaliser), nous pourrions agir à court terme sur 2 axes :

a) Pour nos enfants et le personnel éducatif : mettre en place des systèmes de rafraîchissement dans les écoles et les centres de loisirs : des ventilateurs performants dans les locaux, des brumisateurs dans les cours; ainsi que des climatiseurs à des endroits spécifiques comme la cantine (îlots de fraîcheur).

b) Pour tous : réfléchir à un plan canicule pour permettre aux clodoaldiens de dormir les fenêtres ouvertes (réduction du bruit et réduction de l'éclairage public). (Rafaël MAYCHMAZ)

Avant de laisser la parole à Jean-Jacques VEILLEROT pour la partie technique, Éric BERDOATI conseille vivement aux Clodoaldiens de dormir la fenêtre fermée, ne serait-ce que pour assurer leur sécurité, même en cas d'épisode caniculaire!

Jean-Jacques VEILLEROT répond tout d'abord que la Ville n'est pas très favorable à la mise en place de solutions peu écologiques pour régler un problème de dérèglement climatique, qui est dû à des comportements peu écologiques. Elle est par contre assez favorable à des systèmes naturels ou encore dispositifs qui vont apporter fraîcheur en été et parfois chaleur en hiver. Ainsi, le programme d'installation de stores occultants dans toutes les salles de classe de toutes les écoles pour maintenir une fraîcheur est en phase d'achèvement. Des arbres ont été plantés dans toutes les cours d'écoles pour faire de l'ombre et un programme de cours oasis est en cours de développement. Enfin, des ventilateurs dans tous les réfectoires et les dortoirs des maternelles ont été installés.

Jean-Jacques VEILLEROT conclut en précisant que les audits énergétiques des bâtiments sont devenus désormais prioritaires afin de faire un plan pluriannuel d'investissements d'isolation thermique qui servira aussi bien pour la chaleur que pour le froid. Il explique également que la mutation des moteurs thermiques vers les moteurs électriques réduira sensiblement le bruit. Concernant la luminosité, le programme de remplacement des luminaires traditionnels pour des luminaires à LED basse consommation enclenché depuis 2015, se poursuit.

La séance est levée à 22 h 40,

Fait à Saint-Cloud,
signé le 17 octobre 2023

Le Maire,

A handwritten signature in black ink that reads "Eric BERDOATI". The signature is written in a cursive style with a long horizontal line underneath.

ÉRIC BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 13 juillet : 3, rue Pasteur (antennes relais – arrêt rectificatif)
- 13 juillet : 12, rue Ferdinand-Chartier (antennes relais – arrêt rectificatif)
- 13 juillet : 2, rue de la Redoute (conduit de cheminée)
- 13 juillet : 22, avenue du Maréchal-Foch (ravalement et réfection d'un mur)
- 13 juillet : 15 ter, avenue Clodoald (remplacement d'un portail)
- 13 juillet : 27 ter, parc de Montretout (remplacement d'une porte)
- 13 juillet : 11, avenue du Maréchal-Foch (changement de destination)
- 13 juillet : 11, rue de la Redoute (déplacement d'un portillon)
- 13 juillet : 9 bis, rue René-Weill (aménagement d'une cour d'école)
- 13 juillet : 13, rue des Girondins (ravalement)
- 21 juillet : 66, rue Tennerolles (construction d'une véranda)
- 21 juillet : 54, rue Gounod (panneaux photovoltaïques)
- 4 août : 126, boulevard de la République (clôture et portails)
- 4 août : 13, rue Pigache (réfection de toiture)
- 8 août : 56, rue Preschez (réfection de toiture)
- 8 août : 29, avenue Bernard-Palissy (transformation d'un garage en pièce habitable)
- 22 août : 11 bis, rue Jacoulet (réfection de toiture)
- 22 août : 12, rue Alexandre-Coutureau (ravalement)
- 8 septembre : 25, rue Armengaud (création d'un sas d'entrée)
- 12 septembre : 7 bis, avenue des Marronniers (réfection de toiture)
- 12 septembre : 7, avenue de Longchamp (modification de façade)
- 14 septembre : 80, rue de Garches (extension d'une maison individuelle)
- 14 septembre : 3, avenue Cicerone (ravalement)
- 14 septembre : 26, quai Carnot (modification de façade)
- 14 septembre : 124, boulevard de la République (remplacement et création de portes, aménagements intérieurs et extérieurs)
- 14 septembre : 34, rue de Garches (ravalement, modification de façades et agrandissement d'une annexe)

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- 10 juillet : 35-37, avenue Bernard-Palissy (construction d'un immeuble de 30 logements dont 9 logements sociaux – arrêté de transfert)
- 13 juillet : 22, rue Dailly (construction d'un immeuble de 63 logements dont 19 logements sociaux – permis modificatif)
- 13 juillet : 57 bis, rue Ernest-Tissot (construction d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 13 juillet : 76, rue de Buzenval – (extension d'une maison individuelle)
- 13 juillet : 102, rue de la Porte jaune (changement de destination)
- 13 juillet : 27, avenue Bernard-Palissy (extension d'une maison individuelle)
- 13 juillet : 12, rue René-Weill (extension)
- 23 août : 17, rue Pasteur (construction d'une maison individuelle)
- 25 août : 47, rue Jacoulet (changement de destination)
- 14 septembre : 18 bis, rue de Béarn (construction d'une maison individuelle)
- 18 septembre : 18, rue de Béarn (construction d'une maison individuelle)
- 19 septembre : 66, rue Henri-Regnault (extension d'une maison individuelle)
- 25 septembre : 20 ter, rue de Béarn (construction d'une maison individuelle)

PERMIS D'AMÉNAGER :

- 13 juillet : 17 bis, rue des Tennerolles (division parcellaire)

PERMIS DE DÉMOLIR :

- 25 août : 6, rue Gaston-Rollin (démolition de deux maisons inachevées)
- 25 août : 186, boulevard de la République (démolition d'une maison individuelle)

ACTES ENREGISTRÉS DU 1^{ER} JUILLET AU 21 AOÛT

NAISSANCES

Melchior Cailliez ■ Lara Penela Mosca ■ Iris Vanbaelen ■ Samuel Anastasescu ■ Charlotte Boileau ■ Younes Jaouadi ■ Edouard Popa ■ Alma Alaminos ■ Agathe Bergerioux ■ Carla Barmaki ■ Achraf Ait Samr ■ Adam Bonnard ■ Éloi Huberdeau Massé ■ Léon Morbois ■ Pio Levy ■ Emma Bouchaour ■ César Malahi ■ Mathias Pöschl Guzman ■ Léann Diquero ■ Théodore Chen ■ Raya Roc ■ Nelia El Alami ■ Éléonore Tisserand ■ Maxime Sakote ■ Joséphine Malbé ■ Olympe Danse ■ Alma Fauchon de Villeplée ■ Léna Robic ■ Auguste Besset ■ Olivia Charras ■ Ociny Co ■ Perrine Mally di Vita ■ Téa Allali ■ Constance Mesme ■ Nolan Bouanou ■ Sixtine Lemay ■ Charles Rimbeau

MARIAGES

Jeanne-Marie Jehl & Pierre-Marie Boulevard ■ Magalie Marchais & Julien Cadet ■ Romane Peran & Loïc Dereau ■ Eléa Foucher-Créteau & Romain Vinson ■ Louise Lévêque & Pierre Lavaud ■ Benoît Girard & Benoit Simonneau ■ Céline Hagelauer & Philippe Perrin ■ Le Tuyet Anh Huynh & Van Giang Nguyen ■ Tiphaine Meslard & Mathieu Stricanne ■ Ghazal Amirataei & Mohammad Ghasemi Hamed ■ Sophie Harel & Florian Giblin ■ Marie Lepage & Florent Hauc ■ Clarisse Berdoati & Elie Rofé ■ Alix Dupont & Alexandre Bourquin ■ Anne-Lise Marty & Briex Housset ■ Mariem Kalai & Ahmed Ncibi

DÉCÈS

Gérard Mas (95 ans) ■ Michèle Vigier née Stollar (76 ans) ■ France Collinet (99 ans) ■ François Moreau (67 ans) ■ Jean-Pierre Chartrain (83 ans) ■ Alain Malvoisin (80 ans) ■ Claude Mandon (90 ans) ■ Mireille Marion née Coirier (90 ans) ■ Serge Brodin (93 ans) ■ Xavier Crosnier Leconte (79 ans) ■ Ivan Ljubic (64 ans) ■ Philippe Noël (76 ans) ■ Daniel Gruny (88 ans) ■ Kerry Pukallus (85 ans) ■ Colette Dalle (94 ans) ■ Pierre de Félice (95 ans) ■ Nicole Parmain née Fontaine (91 ans) ■ Françoise Bonvoisin née Delaunay (82 ans) ■ Geneviève de Fontenay née Mulmann (90 ans) ■ Gérard Vuillermet (91 ans) ■ Nour Lahbichi (4 ans) ■ Mohammed Bouaka (93 ans) ■ Odile Mayere née Geffray (85 ans) ■ Clarence Chenel (62 ans) ■ Gérard Lecointe (86 ans) ■ Arlette Baer née Giordan (92 ans) ■ André Keiflin (84 ans) ■ Pierre Konirsch (71 ans) ■ Alain Barthélemy (91 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE SEPTEMBRE 2023 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,17	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,7	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	20	-
Magnésium	mg/l	8,6	-
Calcium	mg/l	65	-
Chlorure	mg/l	34,7	250**
Sulfates	mg/l	89,8	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,3	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La **turbidité** de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le **pH**, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le **magnésium** est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ($MgCO_3$) et de bicarbonates (Mg_2HCO_3).

Les **chlorures**, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium ($NaCl$), de potassium (KCl) et de calcium ($CaCl_2$), les ions chlorures (Cl^-) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les **sulfates**, composés naturels des eaux, les ions sulfates (SO_4^{--}) sont liés aux cations majeurs :

calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure (H_2S), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'**ammoniaque**. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium NH_4) et non ionisées (NH_3) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les **nitrites**, (NO_2^-), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les **nitrates** (NO_3^-) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

Les pesticides totaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH) exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

Le calcium est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO₂). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. Mise en page : LUCIOLE • Octobre 2023.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.